

Syngenta International SA

Media Office
CH-4002 Bâle
Suisse
Tél.: +41 61 323 2323
Fax: +41 61 323 2424

www.syngenta.com

Contacts médias:

Leandro Conti
Suisse +41 61 323 2323

Contacts analystes/investisseurs:

Jennifer Gough
Suisse +41 61 323 5059
E.-U. +1 202 737 6521

Bastien Musy
Suisse +41 61 323 1910
États-Unis +1 202 737 6520



communiqué aux médias

Bâle, Suisse, le 12 février 2016

Classement du Rapport Annuel 2015 sous le « Form 20-F »

Syngenta a annoncé que le Rapport Annuel 2015 a été enregistré sous le «[Form 20-F](#)» auprès de la Commission des Titres Financiers et des Bourses aux États-Unis.

Ce document est disponible sur la page web www.syngenta.com. Des copies en papier des états financiers audités sont à la disposition des actionnaires gratuitement sur demande.

Société leader dans le domaine agricole, Syngenta s'est donné pour vocation d'aider à améliorer la sécurité alimentaire dans le monde en donnant à des millions d'agriculteurs les moyens de mieux valoriser les ressources disponibles. Au travers de travaux scientifiques de premier ordre et de solutions novatrices pour les productions agricoles, nos 28 000 collaborateurs œuvrent dans plus de 90 pays pour transformer les modes de culture. Nos ambitions sont claires : préserver les terres de la dégradation, améliorer la biodiversité et revitaliser les communautés rurales. Pour en savoir plus, consultez www.syngenta.com et www.goodgrowthplan.com. Suivez-nous sur Twitter® à l'adresse www.twitter.com/Syngenta

Avertissement concernant les déclarations prospectives

Ce document contient des déclarations prospectives reconnaissables par l'emploi de verbes au futur et au conditionnel, ou de termes et expressions impliquant une projection dans le futur. De telles déclarations impliquent des risques et incertitudes susceptibles de déboucher sur des résultats sensiblement différents de ceux annoncés. Pour de plus amples informations sur ces risques et incertitudes ainsi que sur d'autres facteurs de risque, nous vous invitons à consulter le dossier soumis par Syngenta à la Commission des titres et des changes des États-Unis (Securities and Exchange Commission) et accessible au public. Syngenta n'a aucune obligation de mettre à jour ses déclarations prospectives de manière à refléter les résultats réels, les changements de prévisions ou d'autres facteurs. Ce document ne constitue pas une offre de vente ou d'émission, ni une invitation à vendre ou à émettre, ni un élément d'une telle offre ou invitation, ni non plus une sollicitation d'offres d'acquisition ou de souscriptions d'actions ordinaires de Syngenta SA ou Syngenta ADS, pas plus qu'il ne doit servir de fondement ou être considéré comme probant dans le cadre de quelconques contrats à cet effet.